

Carnaval 2025
Règlement pour les groupes



Organisateur : Royal Syndicat d'Initiative de Malmédy

Bonjour,

Si vous avez des questions concernant les recommandations pour les groupes participant au carnaval, le Royal Syndicat d'Initiative est là pour vous aider. Voici un résumé des points clés à respecter :

1. **Inscription** : Ouverture des inscriptions : **15 janvier 2025**. Assurez-vous de vous inscrire avant le **10 février 2025**.
2. **Responsable et assurance** : Désignez un responsable, personne physique ou morale, et fournissez une attestation d'assurance couvrant temporairement les dégâts occasionnés aux tiers. Le responsable devra aussi tenir tous les membres du groupe au courant des détails de ce règlement.
3. **Thème et costumes** : Optez pour un thème beau et original, avec des costumes soignés.
4. **Humour** : Pratiquez un humour respectueux, sans vulgarité.
5. **Interaction avec le public** : le Cwarmê est participatif, prévoyez une animation, invitez le public à participer et amusez-le avec amabilité et respect.
6. **Thèmes** : Évitez les thèmes sensibles ou à connotation sexuelle.
7. **Consommation d'alcool** : Interdisez aux membres de votre groupe de déambuler en public une bouteille d'alcool à la main et cachez les casiers et les bouteilles.
8. **Langue wallonne** : Privilégiez le wallon dans les musiques et communications.
9. **Musique** : Préférez un groupe de musiciens à une sono. Si vous optez pour une sono, veillez à ce que le volume soit limité à 95db et choisissez de la musique en accord avec l'esprit du carnaval.
10. **Fluidité du cortège** : Ne quittez pas le cortège et évitez les arrêts prolongés.
11. **Circulation** : Lors de la « bâne corante », les groupes doivent circuler dans les rues et sur les places animées. Les chars stationneront (pas plus d'1/2h) aux endroits indiqués par le RSI ou aux endroits prévus par eux en-dehors du centre-ville (à communiquer lors de l'inscription).
12. **Subside** : Un éventuel subside, estimé par le RSI, sera versé après le carnaval.
13. **Règlementation** : Respectez la circulaire « Schouppe » https://etaamb.openjustice.be/fr/circulaire-du-22-janvier-2009_n2009014015.html et les arrêtés de police.
14. **Sécurité** : La puissance des véhicules tractant les chars sera limitée à 120 CV ou 150 CV avec maximum 4 cylindres. De manière générale veillez à ce que la taille du véhicule ne cache pas votre char et ne limite pas la visibilité du conducteur.
15. **Intervention des représentants du RSI (organisateur)** : Ceux-ci peuvent intervenir pour assurer le bon déroulement. Ils sont mandatés pour donner des consignes aux commissaires de musique et de chars. En cas de non-respect du règlement ils peuvent donner des avertissements. Un 2^{ème} avertissement peut entraîner, selon l'évaluation de l'organisateur :
 - la perte d'une partie ou de la totalité du subside éventuellement alloué,
 - un refus de participation future.
16. **Cortège du dimanche** : Le RSI encourage les groupes du samedi à participer également au cortège du dimanche. Les subsides alloués le sont pour les deux jours.
17. **Réunion d'information** : Les commissaires sont tenus d'assister à la réunion qui se tiendra le **25 février 2025 à 20h00 au Malmundarium**.

Signature du responsable
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Fait à, le

Royal Syndicat d'Initiative de Malmedy
Place du Châtelet, 9 4960 Malmedy
Tél : +32(0)80/799 652
tourisme@malmedy.be www.malmedy.be/tourisme



CARNAVAL DE MALMEDY 2025
Formulaire d'inscription



Coordonnées du/de la responsable

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Tel - GSM :

em@il:.....

Nom du groupe :

Thème de cette année : Samedi Dimanche

Combien de personnes composent ce groupe ? : Samedi Dimanche

Un char est- il prévu à cette occasion ? Oui (petit char = non motorisé) - Oui (grand char = motorisé) - Non

Avez-vous prévu un endroit pour stationner votre char en-dehors du centre après le cortège ? Oui Non
Dans l'affirmative, merci de préciser l'endroit :

.....

Une troupe de musiciens ou une sono est – elle prévue pour l'événement ?

Oui (petite sono) Oui (grande sono) Oui musiciens Non

Jour(s) de participation : 1 2 Quel(s) jour(s) ? Samedi Dimanche

Date :

Signature :

***RAPPEL : Pendant le cortège, vous serez dans la suite d'une société. Laquelle ?
Vous devez obligatoirement prévenir celle-ci de votre participation.***

Renseignements pour le versement de la subvention.

Nom :

Adresse :

.....

N° compte.....